



Les Genevez, le 24 avril 2017

AVIS OFFICIEL

Convocation à l'assemblée bourgeoise (publication au JO du 26.04.2017)

Lundi 22 mai 2017, à 20h15, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
2. Décider la réalisation d'un chemin de desserte forestière au lieu-dit « Les Seignes », sur parcelles Nos 592 et 607 de la Bourgeoisie des Genevez
3. Divers et imprévus

Convocation à l'assemblée communale ordinaire (publication au JO du 26.04.2017)

Lundi 22 mai 2017, à 20h30, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Décider l'adhésion comme commune fondatrice de la Résidence La Courtine. Voter le crédit de Fr. 159'000.- destiné à un apport unique de fonds propres de la commune
3. Discuter du remaniement parcellaire des Genevez
 - a) Accepter d'englober les terres communales dans le périmètre ;
 - b) Voter un crédit de Fr. 360'000.- destiné au financement de la subvention communale pour la réalisation du remaniement parcellaire sur le territoire de la commune des Genevez, à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de participations et diverses subventions ; donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 18'000.- destiné à la réalisation d'un chemin de desserte forestière au lieu-dit « Les Seignes », sur parcelles Nos 591, 599 et 604 de la commune mixte des Genevez; financement par un prélèvement sur le fonds forestier d'exploitation
5. Prendre connaissance et approuver les comptes 2016 ainsi que les dépassements budgétaires
6. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte
7. Divers et imprévus

Le règlement mentionné au point 6 est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, par écrit et dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Remaniement parcellaire – futur syndicat d'améliorations foncières des Genevez

En cas d'acceptation du point 3 ci-dessus par l'assemblée communale, se déroulera le 27 juin prochain l'assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières des Genevez. A cette occasion, l'assemblée devra nommer différents organes dont le comité et un-e secrétaire et un-e caissier-ère.

Cette fonction de secrétaire/caissier-ère peut être cumulée par une seule personne (séances en journée).

Si des personnes sont intéressées par cette fonction ou souhaitent obtenir de plus amples informations, nous les prions de prendre contact avec le secrétariat communal.

Appartement à louer dès le 1^{er} juillet 2017 (Chemin de l'Ecole 1)

L'appartement suivant est à louer dès le 1^{er} juillet 2017 dans le bâtiment communal situé à côté de l'école :

*Appartement de 4 pièces comprenant 4 chambres, cuisine, salle de bains, cave et galetas
Situé au 1^{er} étage
Loyer mensuel : Fr. 825.-, acompte sur charges compris*

Les personnes intéressées sont priées de contacter le secrétariat communal ou Mme Simone Hofstetter au tél. 032 484 96 83.

Tonte du gazon

Nous vous rappelons que, pour des questions de bon voisinage, nous vous prions de ne pas tondre le gazon durant les heures de midi et au-delà de 21h00.

Le Conseil communal